



Mairie de Saint-Savin

04 74 28 92 40
mairie@salntsavln-isere.fr



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DELIBERATION n°2023-014

Nombre de Conseillers
en exercice : 27

présents : 21
votants : 25

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil en mairie,
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : le 13 mars 2023

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Florence VERLAQUE, Jean-Michel CREMONESI, Angélique CONTAMIN, Claude DIMIER, Delphine GUILLOT, Eveline DUJARDIN, Patrick ROZE, Marie-Laure GONCALVES, Christophe DENIS, Franck ROESCH, Nicolas MILLON, Rachel BASSET, Clément RAVET, Virginie MATHIEU, Alexandre GINET, Claude BINET, Viviane MONTOVERT, Téo FLANDRIN, Jean-Philippe ROUSSEL, Philippe TISSERAND

Absents excusés : Christian COCAT (pouvoir à Patrick ROZE), Catherine LINAGE (pouvoir à Viviane MONTOVERT), Anne-Lise MAULOUET (pouvoir à Jean-Michel CREMONESI), Elodie DUGUE (pouvoir à Clément RAVET), Daniel PAILLOT (pouvoir à Alexandre GINET)

Absent : Romain BIANZANI

Secrétaire de séance : Téo FLANDRIN

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal désigne Madame Florence VERLAQUE, 1^{ère} Adjointe, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Invitée par Madame Florence VERLAQUE, 1^{ère} Adjointe, Madame Marie-Laure GONCALVES, Conseillère Municipale Déléguée au budget communal, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2022.

Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ce Compte Administratif illustre les investissements réalisés ou engagés, les actions menées et les services rendus à la population, et témoigne de la santé financière de notre commune.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte Administratif 2022,

Madame Marie-Laure GONCALVES donne acte de la présentation faite du Compte Administratif 2022, qui est résumé par le tableau ci-dessous :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 903 707.20€
Dépenses de fonctionnement	2 381 723.10€
Résultat 2022	521 984.10 €
résultat antérieur reporté-excédent	1 849 379.74 €
Résultat de clôture excédentaire 2022	2 371 363.84 €

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	968 505.60 €
Dépenses d'investissement	808 265.40 €
Résultat 2022	160 240.20 €
résultat antérieur reporté- déficit	- 100 522.10 €
Résultat de clôture excédentaire 2022	59 718.10 €

Opérations investissement reportées (Restes A Réaliser) 350 818.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- 1) **DONNE ACTE** de la présentation faite du **Compte Administratif 2022** tel que défini ci-dessus.
- 2) **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du **Compte de Gestion**.
- 3) **RECONNAIT** la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) **VOTE ET ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) **APPROUVE** le **Compte Administratif 2022** du **Budget Général de la Commune**.

Fait et délibéré le 20 mars 2023

Pour copie conforme.

Le Maire,



Fabien DURAND

Envoyé en préfecture le 21/03/2023

Reçu en préfecture le 21/03/2023

Publié le 21/03/2023



ID : 038-213804552-20230320-D2023_0141-DE